

# **CONDITIONS GENERALES TENDERBEE**

# Entrepreneur général

#### Article 1. Définitions

Pour l'application de ce Contrat Entrepreneur général et excepté lorsque le contexte requiert une autre interprétation, les termes suivants auront la signification suivante :

- \* Annonce(s): toute demande de Projet publiée par un Maître d'ouvrage sur le Site ;
- \* Evaluation(s): tout avis d'appréciation déposé par un Maître d'ouvrage sur le Site afin de commenter la qualité du travail des Entrepreneurs généraux ;
- \* Catégories de Projet: les différentes catégories dans lesquelles il est autorisé de proposer un Projet.
- \* Clôturé: état du Projet indiquant que celui-ci a été exécuté par l'entrepreneur général.
- \* Compétence: aptitude possédée par un Entrepreneur général dans une des catégories de Projets proposées.
- <u>\* Commission</u>: commission payée à Tenderbee et calculée sur la Rémunération de l'entrepreneur général. Cette commission représente le payement pour les Services de Tenderbee.
- \* Compte: le compte utilisateur, reprenant ses Données de Contact, par lequel il communiquera sur le Site.
- \* **Données de Contact**: nom, prénoms, adresse, ville, région, code postal, numéro de téléphone, adresse e-mail, numéro de TVA et les autres données requises lors de l'inscription de l'Utilisateur ;
- \* Entrepreneur général: toute personne physique ou morale valablement inscrite sur Tenderbee et exécutant des Projets au profit d'un Maître d'ouvrage contre Rémunération. Dans le cadre de l'accomplissement d'un Projet, il est considéré comme cocontractant du Maître d'ouvrage.
- \* Maître d'ouvrage: toute personne physique ou morale valablement inscrite sur Tenderbee et postant des Annonces. Dans le cadre de l'accomplissement d'un Projet, il est considéré comme cocontractant de l'entrepreneur général.
- \* Projet: service demandé par un Maître d'ouvrage qui prend la forme d'une Annonce.
- \* « Relation » Entrepreneur général: la relation conclue entre l'Entrepreneur général et Tenderbee et qui comprend les présentes conditions générales, les pages d'instructions du Site, les règlements et codes de conduite et les conditions d'utilisation du Site (Mentions légales, Règlement sur les cookies et Protection de la vie privée).
- \* Rémunération: montant dont est redevable le Maître d'ouvrage à l'égard de l'entrepreneur général après l'accomplissement d'un Projet convenu.
- \* Service(s) de Tenderbee: service(s) offert(s) par Tenderbee sur le Site et plus amplement décrit(s) dans les présentes Conditions Générales et sur le Site.





- \* Site: le site web exploité par Tenderbee et accessible à l'adresse http://www.Tenderbee.be.
- <u>\* Tenderbee</u>: la société plus amplement identifié à l'article 2 des présentes Conditions Générales fournissant les Services de Tenderbee.
- \* Transaction(s): les échanges et la relation conclue entre le Maître d'ouvrage et l'entrepreneur général suite à leur mise en contact via le Site lorsqu'ils se sont mis d'accord sur l'exécution d'un Projet.
- \* <u>Utilisateur(s)</u>: ensemble de(s) Personnes inscrites sur le site soit comme Entrepreneur général, soit comme Maître d'ouvrage.

# Article 2. Identification des parties et objet des présentes conditions générales

Les présentes Conditions Générales régissent, dans le cadre de l'utilisation du Site et des Services, les relations entre :

- d'une part, Tenderbee, 490, Avenue Louise boite 6, 1050 Bruxelles, Belgique, ci-après dénommé « Tenderbee » ; et
- d'autre part, la personne plus amplement identifiée dans le formulaire d'inscription, ci-après dénommée « le Maître d'ouvrage ».

Tenderbee peut être contacté à l'adresse suivante : info@tenderbee.be

Tenderbee est la propriété exclusive de Tenderbee SRL, 490, Avenue Louise boite 6, 1050 Bruxelles, Belgique, TVA BE 0730 693 674.

#### Article 3. La Relation Entrepreneur général

Toute visite du Site et toute utilisation des Services de Tenderbee impliquent l'adhésion de l'entrepreneur général aux présentes Conditions Générales et à tous les documents faisant partie de la Relation Entrepreneur général dont il peut prendre connaissance soit en cliquant sur les liens figurant au bas de chaque page du Site, soit lors du processus d'inscription sur le Site. Les présentes Conditions Générales d'utilisation priment sur les éventuelles conditions générales de l'entrepreneur général.

Les présentes Conditions Générales sont en permanence disponibles sur le Site. L'entrepreneur général doit les lire attentivement, les imprimer et/ou les télécharger et ainsi en conserver une copie.

Les présentes Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment par Tenderbee. Les nouvelles conditions s'appliquent dès leur publication sur le Site pour toute visite et/ou tout Service de Tenderbee utilisé après leur publication.

Les règlements et documents mentionnés ci-après font partie intégrante de la Relation Entrepreneur général :

- > Le règlement sur les évaluations
- > <u>Le règlement protection de la vie privée</u>
- > Le règlement relatif aux Cookies





## > Les mentions légales

#### > La charte de l'Entrepreneur général

Chacun de ces règlements est susceptible d'être modifié de temps à autre. Les modifications sont effectives dès leur publication sur le Site pour toute visite et/ou tout Service de Tenderbee utilisé après leur publication. L'utilisation de services particuliers sur le Site peut être soumise à d'autres règlements ou règles qui font partie intégrante de la Relation Entrepreneur général.

En utilisant les Services de Tenderbee, l'entrepreneur général garantit que les Données de Contact communiquées sont justes et s'engage à mettre immédiatement Tenderbee au courant de tout changement des Données de Contact.

En utilisant les Services de Tenderbee, l'entrepreneur général s'engage à respecter le caractère confidentiel de certaines informations (notamment son mot de passe, ses informations relatives aux moyens de paiements, etc.). L'entrepreneur général est seul responsable de ses informations confidentielles et ne doit les communiquer à aucune autre personne.

Sans exclure d'autres voies de recours, en cas de manquement, Tenderbee se réserve le droit de limiter, suspendre ou mettre fin, provisoirement ou définitivement, totalement ou partiellement, aux Services Tenderbee et aux comptes d'Utilisateur ; d'interdire l'accès au Site ; de retarder la publication de contenu hébergé ou de le supprimer ; et de prendre des mesures techniques et légales pour empêcher des Utilisateurs d'accéder au Site. Tenderbee se réserve également le droit d'annuler les comptes non confirmés ou les comptes qui sont inactifs depuis longtemps.

# Article 4. Les Services de Tenderbee

La Plateforme Tenderbee consiste en une place de marché virtuelle qui permet à des Maîtres d'ouvrage d'avoir une estimation du prix des travaux qu'ils désirent réaliser et ensuite, d'être mis en relation avec des Entrepreneurs généraux qualifiés aptes à réaliser ces travaux.

Tenderbee ne garantit en rien la précision de l'estimation ni la qualité des travaux réalisés par l'Entrepreneur général. La plateforme est un service d'aide gratuit et ne pourra jamais être tenue responsable sur les projets pour lesquels les services Tenderbee auraient pu être utilisés. En effet, Tenderbee cherche à fournir une estimation proche de la réalité au Maitre d'ouvrage afin de l'aider dans sa démarche de rénovation mais ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'écart entre son estimation et la réalité des prix du marché.

Les Maîtres d'ouvrage et les Entrepreneurs généraux sont collectivement désignés ci-après les "Utilisateurs".

Tenderbee ne peut pas être considéré comme un Entrepreneur général, mandant ou autre responsable des services que les Entrepreneurs généraux fournissent directement aux Maîtres d'ouvrage.

Vous reconnaissez et convenez expressément que les services fournis par Tenderbee ne consistent pas à réaliser des travaux de rénovation.

En tant qu'exploitant d'une place de marché en ligne, Tenderbee est seulement un intermédiaire, et n'interviendra donc, pas de quelque façon que ce soit, dans la relation qui se développe entre un Maître d'ouvrage et un Entrepreneur général, si ce n'est via le bon de commande que Tenderbee envoie à l'Entrepreneur général pour confirmer la commande du Maître d'ouvrage. Chaque Entrepreneur général est libre de décider s'il





veut répondre positivement ou pas à l'Annonce d'un Maitre d'ouvrage, et chaque Maitre d'ouvrage est seul responsable de l'Entrepreneur général qu'il choisit.

En aucune manière, Tenderbee n'intervient ou n'exerce de contrôle quant à la qualité des Annonces, quant à la qualité des Prestations. Pour lever toute ambigüité, Tenderbee n'exerce aucun contrôle sur les éléments suivants (la liste n'est pas exhaustive):

- L'identité, la qualité, la compétence, la solvabilité, ou le statut juridique des Utilisateurs;
- La nature et la légalité du travail effectué;
- La fiabilité, la pertinence, les compétences intellectuelles, techniques ou pratiques des Utilisateurs;
- La négociation, le contenu, la conclusion d'une Prestation et son exécution ;
- L'exactitude, l'exhaustivité, la légalité des informations fournies par les Utilisateurs.

En aucune manière, Tenderbee n'est responsable du comportement des Entrepreneurs généraux ou des Maitres d'ouvrage et des dommages qu'ils peuvent causer à l'autre dans le cadre des Prestations et de leur utilisation de la Plateforme Tenderbee.

#### Article 5. Interdiction d'Usage Illégal

L'entrepreneur général garantit qu'il n'utilisera pas les Services de Tenderbee aux fins de commettre des actes qui sont illégaux ou interdits par la Relation Entrepreneur général et/ou par la loi. Tout abus ou usage frauduleux des Services et/ou du Site sont interdits. L'atteinte à l'intégrité, à la capacité d'utilisation ou au fonctionnement du Site ou du (des) serveur(s) web ou le fait d'interférer ou de tenter d'interférer avec le fonctionnement du Site est strictement interdit.

### **Article 6. Transaction**

Les Entrepreneurs généraux sont liés directement aux Maîtres d'ouvrage par la relation exposée à l'Article 10 des présentes Conditions Générales. Tenderbee ne prend en aucun cas part à la relation contractuelle qui naît entre les Utilisateurs suite à la conclusion de la Transaction établie selon des modalités convenues entre eux. Tenderbee facilite uniquement la relation en fournissant son bon de commande pour la réalisation et la confirmation de la Transaction. Les Utilisateurs sont seuls responsables de l'exécution de leurs obligations respectives résultant de ou relatives à leur Transaction.

Une fois que le Maître d'ouvrage choisit son Entrepreneur général, il communique à Tenderbee le devis qu'il a choisi.

Ensuite, Tenderbee envoie un bon de commande à l'entrepreneur général validant le lancement du projet.

Ensuite, l'entrepreneur envoie la facture de l'acompte de 20 % du devis total au Maître d'ouvrage. Par après, il facturera au fur et à mesure le solde restant dû.

Finalement, Tenderbee envoie la facture représentant sa commission à l'Entrepreneur général, ceci en respectant le règlement des commissions. Le délai de paiement est de 30 jours à la date de facturation. Tenderbee envoie sa facture lors de l'attribution du projet à l'Entrepreneur général par le Maître d'ouvrage.

**Article 7. Commissions** 





- 7.1 L'utilisation de Tenderbee est gratuite pour le Maître d'ouvrage. Aucun frais ne sera prélevé au Maître d'ouvrage par Tenderbee.
- 7.2 L'utilisation de Tenderbee pour l'entrepreneur général est soumise au paiement d'une commission. Cette commission, prévue pour rémunérer les services Tenderbee, est de 2,5% du montant du devis total sélectionné par le Maître d'ouvrage.

La commission est facturée à l'Entrepreneur général lors qu'une Transaction est conclue entre ce dernier et un Maître d'Ouvrage, au sens des présentes conditions générales.

# Article 8. Absence de droit de renonciation

L'Utilisateur ne bénéficie pas d'un droit de renonciation au contrat dès lors que l'exécution des Services de Tenderbee a commencé, avec l'accord de l'Utilisateur, avant la fin du délai de rétractation de 14 jours.

#### Article 9. Obligations particulières de l'entrepreneur général

L'entrepreneur général doit notamment :

- > Exécuter les Projets sur une base indépendante (professionnelle ou non) et respecter les obligations légales liées à ce statut qui sont visées à l'article 8 des présentes Conditions Générales.
- > Ne pas publier du contenu ou des objets dans des catégories ou domaines inappropriés sur le Site ;
- > Ne pas utiliser le Site et Services s'il n'est pas juridiquement capable de souscrire des contrats, s'il est âgé de moins de 18 ans ou si son Compte a été suspendu de façon temporaire ou pour une durée indéterminée. Si l'entrepreneur général est âgé de plus de 16 ans mais n'a pas encore atteint les 18 ans, il est obligatoire qu'il obtienne l'autorisation expresse ou tacite de son père, de sa mère ou de son tuteur ;
- > Respecter les modalités de la Transaction ;
- > Exécuter les services selon la Transaction ;
- > Ne pas manipuler le prix d'un service ou s'immiscer dans les Annonces d'autres Utilisateurs ;
- > Ne pas contourner ou manipuler la structure des Commissions, le processus de facturation ou les frais dus à Tenderbee;
- > Ne pas publier du contenu faux, erroné, trompeur ou diffamatoire (y compris les Données de Contact) ;
- > Ne pas entreprendre toute action pouvant nuire aux Evaluations et systèmes d'évaluation ;
- > Ne pas transférer son Compte Tenderbee (y compris les évaluations) et son pseudo vers un tiers sans notre consentement ;
- > Prendre des mesures de sécurité pour protéger le mot de passe ;





- > Ne pas utiliser Tenderbee avec le pseudo ou le mot de passe d'une autre personne, ou autoriser une autre personne (directement ou indirectement) à utiliser son pseudo ou mot de passe ;
- > Ne pas distribuer ou publier des publicités non sollicitées (spam), des chaînes d'e-mails ou des systèmes en pyramide ;
- > Ne pas propager des virus ou d'autres technologies susceptibles de nuire à Tenderbee ou aux intérêts des Utilisateurs et visiteurs du Site ;
- > Ne pas collecter de quelque façon que ce soit des informations sur les Utilisateurs, y compris les adresses e-mail, sans leur consentement ;
- > Ne pas s'ingérer dans les Transactions d'autres Utilisateurs ;
- > Ne pas envoyer des e-mails à un Entrepreneur général au cours ou à l'issue d'une transaction afin de le mettre en garde contre un Maître d'ouvrage.
- > S'assurer qu'il respecte ses obligations en rapport avec la loi de 1976 sur le travail frauduleux (pour certains types de Projets). Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux informations disponibles sur le lien suivant :

http://economie.fgov.be/fr/modules/regulation/loi/19760706 | repression travail frauduleux caract ere comm.jsp

Tenderbee se réserve le droit d'exclure un utilisateur si celui-ci ne respecte pas ses obligations. Un utilisateur peut donc être supprimé à partir du moment où :

- o Tenderbee est mis au courant qu'un utilisateur ne respecte pas les obligations sociales, fiscales ou économiques relatives à son statut ;
- o L'utilisateur a reçu au moins deux (2) évaluations négatives (strictement inférieures à 3 étoiles) et que le nombre d'évaluations strictement négatives correspond à au moins 10% du nombre total d'évaluations
- o L'utilisateur ne respecte pas la "Charte Prestataire"

L'entrepreneur général s'engage à ce que le service presté pour le Maître d'ouvrage ne constitue pas une infraction aux dispositions contractuelles, réglementaires et légales en ce compris et de manière non-limitative aux lois concernant la contrefaçon, le racisme, les bonnes mœurs, droits d'auteur, etc. et ne porte pas atteinte aux droits de tiers (de quelque nature que ce soit). L'entrepreneur général doit veiller notamment à ce que les informations contenues dans l'Annonce ne portent pas atteinte à la vie privée, à l'honneur ou à la réputation d'autrui.

L'entrepreneur général garantit dès lors Tenderbee contre tout recours de tiers se prévalant du non-respect de leurs droits. En particulier, l'entrepreneur général prendra en charge :

- > tous dommages et intérêts dus au tiers revendiquant, en ce compris les frais de conseils et tous frais liés à une éventuelle procédure, tels que notamment les frais d'huissier ou d'expert judiciaire, indemnités de procédure ;
- > tous les frais liés à la défense des intérêts de Tenderbee (conseils juridiques et techniques, que ce soit dans une phase judiciaire ou précontentieuse Tenderbee demeurant libre du choix de ses conseils -, frais liés à l'intervention de tiers dans le cadre du règlement du différend, frais liés à une éventuelle procédure d'arbitrage ou de médiation);





> tous frais liés au remplacement immédiat du matériel de Tenderbee qui aurait fait l'objet d'une mesure de saisie ou de toute autre mesure rendant ce matériel définitivement ou temporairement inutilisable pour Tenderbee;

> tous dommages commerciaux ou autres subis par Tenderbee du fait de la revendication du tiers.

Si l'entrepreneur général constate un abus, un problème, une infraction aux règles contractuelles ou un contenu inapproprié, il est tenu de le signaler à <u>info</u>@Tenderbee.be. Nonobstant ce qui précède, Tenderbee peut, à sa seule discrétion, supprimer toute Annonce à quelque moment que ce soit.

Dans le seul but de permettre à Tenderbee d'utiliser les Annonces et afin que Tenderbee ne viole aucun droit dont l'entrepreneur général disposerait sur les Annonces, le Maître d'ouvrage accepte de conférer à Tenderbee un droit non-exclusif, mondial, perpétuel, irrévocable, gratuit et pouvant être sous-licencié permettant à Tenderbee d'exercer les droits de reproduction, modification, distribution, transmission, republication, exposition et adaptation dont l'entrepreneur général dispose sur les Annonces.

#### Article 10. Obligations liées au prestataire de service indépendant

L'Entrepreneur général est seul et exclusivement responsable de toutes ses obligations d'ordre administratif, commercial, fiscal, social, de sécurité sociale ou autre.

L'Entrepreneur général s'engage à cet égard à tenir Tenderbee quitte et libre de toute somme qui lui serait réclamée, à quelque titre que ce soit, par tout tiers, en ce compris les administrations fiscales et de sécurité sociale. Les Entrepreneurs généraux ne seront donc jamais considérés comme des sous-traitants de Tenderbee. En effet, Tenderbee n'utilise pas les Entrepreneurs généraux comme sous-traitants de ses projets mais facilite seulement la mise en relation entre les Maîtres d'ouvrage et ces Entrepreneurs généraux.

# Article 11. Nature des relations de travail

Le Maître d'ouvrage et l'entrepreneur général exécutent leur collaboration sur une base indépendante.

Tout lien de subordination est par conséquent expressément exclu entre parties.

L'entrepreneur général exécute ses prestations en toute autonomie.

L'entrepreneur général ne reçoit du Maître d'ouvrage pas d'autres instructions que des directives générales justifiées par les nécessités de la collaboration entre les Utilisateurs et la bonne exécution des Projets confiés; il s'engage à les respecter.

Enfin, il y a une absence d'exclusivité entre le Maître d'ouvrage et l'entrepreneur général, ce dernier étant, par conséquent, libre d'effectuer d'autres Projets pour le compte d'autres Maîtres d'ouvrage.

# Article 12. Résiliation

A tout moment, l'entrepreneur général peut mettre fin à cette Relation Entrepreneur général en se désinscrivant sur le Site ou en contactant Tenderbee.





Tenderbee peut, sans condition et sans délai, envoyer un avertissement, suspendre (temporairement ou définitivement) ou mettre fin à cette Relation Entrepreneur général, et refuser de fournir les Services de Tenderbee à tout Entrepreneur général (a) qui contrevient aux dispositions de cette Relation Entrepreneur général ou (b) dont Tenderbee estime, à sa seule discrétion, que les actions peuvent mettre en cause la responsabilité de cet Entrepreneur général, d'Utilisateurs, de tiers ou de Tenderbee.

#### Article 13. Responsabilités

A l'égard des Entrepreneurs généraux, Tenderbee n'assume que des obligations de moyens en sa qualité d'hébergeur.

Tenderbee ne peut pas être tenu pour responsable ni du contenu ou des actions (ou absence d'action) d'autres Utilisateurs, ni des services qu'ils proposent. L'entrepreneur général reconnait que Tenderbee n'est pas une société d'intérim ou un bureau de placement payant ou tout autre type de société particulière relative à l'emploi. Les Entrepreneurs généraux ne seront donc jamais considérés comme des sous-traitants de Tenderbee. En effet, Tenderbee n'utilise pas les Entrepreneurs généraux comme sous-traitants de ses projets mais facilite seulement la mise en relation entre les Maîtres d'ouvrage et ces Entrepreneurs généraux.

Tenderbee déploie ses meilleurs efforts afin que le Site soit accessible tous les jours 24h/24 et dans les meilleures conditions de confort d'utilisation. Tenderbee déploie ses meilleurs efforts afin d'assurer une qualité de services maximale. Compte tenu des risques inhérents à la technologie employée, Tenderbee ne peut cependant encourir aucune responsabilité à leur égard en cas d'inexactitude ou d'omission dans les contenus diffusés, en cas de mauvais fonctionnement ou d'inaccessibilité totale ou partielle des services pour quelque raison que ce soit, et ce même en cas de faute lourde de sa part, sauf dans les hypothèses et conditions limitativement énumérées ci-après.

Un problème technique, tel un virus, un bug informatique, une intrusion malveillante ou un dysfonctionnement du site web et/ou des logiciels ou bases de données qu'il contient ne peut toutefois être totalement exclu. Tenderbee ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages subis par les Entrepreneurs généraux lorsqu'ils consultent tout ou partie du Site ou téléchargent tout ou partie de son contenu, même en cas de faute lourde de Tenderbee.

Lorsqu'il l'estime utile pour assurer la qualité des services offerts, Tenderbee aura la faculté d'interrompre l'accès au Site pour en assurer la maintenance. Les Utilisateurs sont conscients de la nécessité d'assurer une maintenance régulière du site web. Par conséquent, en aucun cas la responsabilité de Tenderbee ne pourra être retenue pour quelque dommage que ce soit qui résulterait d'une interruption des services aux fins de maintenance du Site, même en cas de faute lourde de Tenderbee.

Tenderbee ne peut être tenu responsable en cas de non sélection ou de mauvaise sélection d'un Entrepreneur général par rapport à une Annonce formulée par un Maître d'ouvrage, même en cas de faute lourde de Tenderbee.

En aucune manière Tenderbee n'exerce de contrôle ou ne procède à une sélection sur le contenu et/ou la présentation des Annonces. Les Entrepreneurs généraux assument seuls la responsabilité des Annonces qu'ils diffusent. Tenderbee ne peut donc en aucun cas être tenu responsable d'une quelconque atteinte portée aux droits d'un tiers du fait du contenu, de la présentation d'une Annonce.

Pareillement, Tenderbee n'exerce aucun contrôle sur le contenu des Annonces déposées sur le Site et n'assume donc aucune responsabilité à cet égard. Tenderbee n'est pas responsable si un Entrepreneur général adresse une réponse sur base d'une Annonce erronée et une telle situation n'ouvre aucun droit à un remboursement. Le Maître d'ouvrage concerné est seul responsable du contenu qu'il diffuse via le Site. Si les informations et/ou déclarations figurant dans une Annonce portaient atteinte aux droits d'un tiers (en ce compris un autre Maître d'ouvrage), celui-ci doit adresser toute réclamation directement au Maître d'ouvrage qui est l'auteur de cette





demande. Tenderbee ne peut cependant garantir la possibilité pratique d'identifier le Maître d'ouvrage qui aurait communiqué de fausses Données de Contact.

Tenderbee n'est pas responsable de la qualité, licéité et/ou de la ponctualité du travail fourni par les Entrepreneurs généraux sélectionnés suite à une Annonce postée sur le Site. Tenderbee ne peut garantir que le Maître d'ouvrage ou l'entrepreneur général exécutera la Transaction. Maître d'ouvrage et Entrepreneur général sont seuls responsables de la Transaction et Tenderbee n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les Transactions.

Ce Site est uniquement un lieu d'échange en ligne. Tenderbee n'intervient en rien dans la Transaction entre l'Entrepreneur général et le Maître d'ouvrage ou dans les communications entre les Maîtres d'ouvrage et les Entrepreneurs généraux. Sauf indication contraire, Tenderbee ne vend aucun bien et ne propose aucun service autre que les Services de Tenderbee expressément décrits dans la Relation Entrepreneur général ou le Site.

L'Utilisateur est seul responsable du respect des lois et réglementations en général et, notamment les lois sociales et la réglementation relative à l'emploi et à la formation. Tenderbee n'assume aucune responsabilité au cas où l'Utilisateur se trouverait en contravention avec les lois et réglementations susmentionnées du fait de l'utilisation des Services de Tenderbee et/ou de l'exécution de la Transaction.

Tenderbee ne peut garantir et ne garantit pas l'identité affirmée par chacun des Maîtres d'ouvrage. Tenderbee ne contrôle pas les Données de Contact et présuppose que les Données de Contact fournies et mises à jour sont réelles et exactes.

En cas de conflit avec un ou plusieurs autres Utilisateurs, les Utilisateurs déchargent Tenderbee des plaintes, demandes et dommages (directs et indirects) de quelque nature que ce soit, connus et inconnus, prévisibles et imprévisibles, révélés ou non, survenant dans le cadre de ou liés à un tel conflit de quelque manière que ce soit.

Dans certaines de ses rubriques, le Site contient des hyperliens vers du contenu émanant de tiers ou vers des sites web exploités par des tiers. Tenderbee n'est pas responsable de la qualité ou de l'exactitude de ce contenu ni de ces sites web. Tenderbee ne peut non plus être considéré comme approuvant, publiant ou autorisant ces sites web ou ce contenu. Par conséquent, les exploitants de ces sites sont seuls responsables du respect des législations et réglementations applicables aux produits et services qu'ils proposent sur leur site.

En tout état de cause dans l'hypothèse où la responsabilité contractuelle de Tenderbee pourrait malgré tout être engagée, l'indemnisation ne pourrait en aucun cas excéder un montant de 150 EUR et ne pourrait en aucun cas couvrir un préjudice indirect de quelque nature que ce soit (perte d'une chance d'obtenir une prime, etc.).

# Article 14. Intégralité, absence de renonciation et invalidité partielle

Les présentes conditions générales contiennent l'intégralité des engagements des parties. Aucun document, projet, courrier, ou document de quelque nature que ce soit ne pourra être invoqué afin de tenter d'en inférer l'existence d'un engagement différent ou complémentaire de ceux souscrits au titre des présentes.

Aucun acte, comportement, tolérance ou omission de la part de Tenderbee ne pourra être interprété comme une renonciation, même partielle, de sa part à l'exécution stricte et intégrale des dispositions des présentes conditions générales ainsi que de conditions particulières qui les complètent.

En cas d'invalidation, d'inopposabilité ou de nullité partielle ou totale de l'une ou l'autre des clauses des présentes conditions, les autres dispositions des présentes n'en sont nullement affectées et demeurent dès lors toujours pleinement en vigueur.





### Article 15. Vie privée et protection des données personnelles

Tenderbee respecte la législation sur la vie privée. Pour de plus amples informations, l'Entrepreneur général peut prendre connaissance de la <u>notice relative à la Vie Privée</u>. L'acceptation des Conditions Générales emporte l'acceptation de tous les termes de la notice relative à la Vie Privée.

Par l'inscription sur ce Site, l'Entrepreneur général accepte que ses Données de Contact soient communiquées aux Maîtres d'ouvrage et soient reprises dans l'annuaire public du Site.

Il est interdit aux Entrepreneurs généraux de communiquer à d'autres personnes (même faisant partie du même groupe de sociétés) les Données de Contact relatives aux Maîtres d'ouvrage qu'il aura obtenues via le Site. Ces données de Contact ne peuvent être utilisées que par l'Entrepreneur général qui a été sélectionné par le Maître d'ouvrage.

#### Article 16. Propriété intellectuelle

Tout élément de ce Site, tel que les document types, textes, graphiques, logos, icônes, images, clips audiovisuels et logiciels, sont la propriété de Tenderbee ou de ses fournisseurs de contenu et sont protégés par le droit d'auteur. La compilation (c-à-d. la collecte, l'arrangement et l'assemblage) de tout élément de ce Site est la propriété exclusive de Tenderbee ou de ses fournisseurs de software et est protégée par le droit d'auteur. Tout logiciel utilisé sur ce Site est la propriété de Tenderbee ou de ses fournisseurs de logiciels et est protégé par le droit d'auteur. Le contenu et les logiciels de ce Site peuvent uniquement être utilisés dans le cadre de l'utilisation des Services de Tenderbee. Tout autre usage, en ce compris la reproduction, la modification, la distribution, la transmission, la republication, l'exposition ou l'exécution du contenu de ce Site est strictement interdit.

« Tenderbee» est un nom commercial et/ou une marque enregistrée appartenant à Tenderbee et les graphiques, logos et noms de service sont des signes distinctifs appartenant à Tenderbee. Ces signes ne peuvent pas être utilisés en relation avec des produits ou services qui n'appartiennent pas à Tenderbee, de manière susceptible de créer une confusion parmi les clients ou de manière à discréditer ou dénigrer Tenderbee.

Les Utilisateurs sont seulement autorisés à consulter le Site et ses différentes rubriques, reproduire, imprimer les pages à des fins d'usage strictement personnel.

## **Article 17. Nature des Relations entre les Parties**

Cette Relation Entrepreneur général ne sera en aucun cas considéré comme un partenariat, une joint-venture ou une autre association entre les parties. Aucune partie ne sera considérée comme étant l'agent ou l'employé de l'autre partie. La relation entre Tenderbee et les Entrepreneurs généraux sera considérée comme étant celle d'un contractant indépendant.

#### Article 18. Cession des droits et obligations

Il est interdit à l'Entrepreneur général de céder à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations résultant de cette Relation Entrepreneur général sans l'accord préalable, exprès et écrit de Tenderbee. Tenderbee est





habilité, sans autorisation, à céder à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations résultant de cette Relation Entrepreneur général.

Les dispositions de cette Relation Entrepreneur général sous réserve des restrictions au droit de cession qui y sont contenues, bénéficieront aux parties et les lieront ainsi que leurs héritiers respectifs, représentants légaux, successeurs et cessionnaires.

#### **Article 19. Notifications**

Sauf stipulation expresse contraire, toute notification envoyée à Tenderbee doit être adressée par courrier électronique ou par courrier à Tenderbee, 490 Avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute notification qui est destinée à l'Entrepreneur général sera envoyée en principe par e-mail à l'adresse communiquée à Tenderbee lors de l'inscription. Les notifications peuvent également parvenir à l'Entrepreneur général par lettre à l'adresse communiquée lors de l'inscription. Dans ce cas, le délai mentionné plus haut est porté à 3 jours après l'envoi du courrier.

# Article 20. Droit Applicable et compétence

Cette Relation Entrepreneur général sera gouvernée et interprétée conformément au droit belge et sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

